

SÉCURITÉ Des minicaméras débarquent cet été pour se protéger sur la route

Des yeux en plus derrière le volant

Renaud Ceccotti-Ricci

Filmer un accident de la route, produire des preuves en cas de contestation lors d'un constat, témoigner d'un délit de fuite... Les minicaméras pour autos pourraient bien être vos nouveaux alliés pour faire face aux incivilités routières. Installées derrière votre pare-brise, elles enregistrent en permanence la route et toutes les données de votre véhicule (vitesse, freinage, éventuels chocs) grâce à un capteur gyroscopique.

Avocat embarqué

En cas de sinistre, les images sont ainsi recevables devant les tribunaux, l'utilisateur restant libre de les produire ou non. « L'idée n'est pas d'avoir un policier embarqué mais un avocat », explique ainsi Boris Brault, président de RoadEyesCams, l'importateur du concept en France. Surtout, il estime que la caméra embarquée contribuerait à rendre l'ensemble des automobilistes plus responsables et respectueux des autres véhicules. En Russie ou en Asie, voire aux Etats-Unis, ces caméras connaissent un succès grandissant, que ce soit pour se protéger d'arnaques éventuelles ou pour se justifier auprès des assureurs. En France, le phénomène reste limité,

même si la courbe est ascendante. La peur du « mouchard » reste dissuasive. « Les gens ne se rendent pas compte que des capteurs sont déjà installés dans leur auto, avec l'airbag, les systèmes de freinage... Mais les avantages sont plus importants que les inconvénients », précise Boris Brault. Certains courtiers pourraient d'ailleurs bientôt offrir des tarifs préférentiels aux utilisateurs de caméras. De quoi convaincre les plus sceptiques ? ■

Bientôt la boîte noire obligatoire?

Le conseil national de la sécurité routière (CNSR) vient de recommander au ministre de l'Intérieur Manuel Valls de généraliser dans toutes les voitures l'installation d'une boîte noire sous le capot.

Pas de caméra ni d'enregistrement sonore, seules les « données techniques » (port de la ceinture, vitesse du véhicule, freinage...) des 30 secondes précédant un accident seraient conservées. Contrairement à la caméra RoadEyes, dont les images sont la propriété du conducteur, ces données seraient accessibles par les forces de l'ordre en cas de collision.



Le logiciel RoadEyes.